



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Le test auditif de votre bébé

Informations à l'intention des parents de nouveaux-nés.



Votre bébé passera une série de tests lors des premières semaines de sa vie. Cette série de tests inclut un dépistage auditif néonatal. Ce test simple et rapide permet de vérifier l'audition de votre bébé.

Pourquoi tester l'audition de mon bébé ?

Un petit nombre de bébés naissent avec une déficience auditive. La connaissance du problème auditif est très importante pour le développement de l'enfant car il permet, dès le plus jeune âge, de mettre tous les moyens en œuvre pour pallier aux conséquences de cette déficience. Ce test permet de dépister très tôt une telle déficience de manière objective.

Quand sera fait le test ?

Le test sera réalisé à partir du deuxième jour de vie de votre bébé. Le test est effectué dans votre chambre lors de votre séjour à la maternité, de préférence lorsque votre bébé dort. Si vous avez quitté la maternité avant que le test ne soit réalisé les Services Audiophonologiques vous feront parvenir automatiquement un rendez-vous pour un test de dépistage auditif néonatal.

Le test est-il douloureux pour mon bébé ?

Non. Le test est totalement indolore. Il est très rapide et aucun anesthésique ou sédatif n'est utilisé.

Quand aurai-je les résultats du test ?

Vous recevrez les résultats directement à la fin du test.

Comment se passe le test?

Le testeur formé au dépistage auditif néonatal place un petit embout à l'entrée de l'oreille de votre bébé par lequel des sons sont envoyés dans l'oreille. Lorsque l'oreille reçoit un son, la partie interne (appelée cochlée) produit un écho. A l'aide d'un équipement spécial, cet écho est enregistré et constitue une preuve du bon fonctionnement de l'oreille.

Ce test est appelé "oto-émissions acoustiques". Il ne prend que quelques minutes. Vous pouvez rester avec votre bébé pendant toute la durée du test.

Que signifient les résultats?

Si l'écho est enregistré:

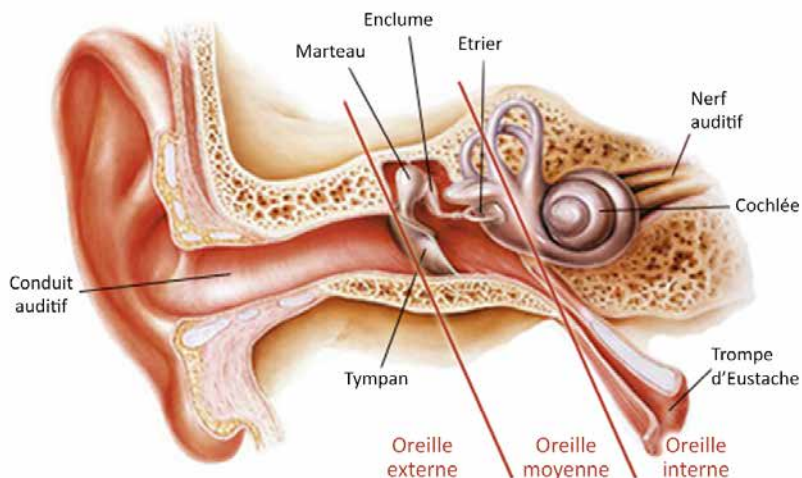
Cela signifie que les oreilles de votre bébé fonctionnent bien. Cependant, il est important de rester attentif car certains problèmes peuvent survenir plus tard. N'hésitez pas à consulter un médecin O.R.L. si vous avez un doute.

S'il y a absence d'écho ou si l'écho est trop faible:

Cela arrive souvent et ne signifie pas nécessairement que votre bébé a un problème auditif. En effet, beaucoup de facteurs peuvent rendre la passation du test difficile.

Un bruit de fond trop élevé dans la chambre peut altérer le test. Il en est de même si votre bébé bouge trop. Il se peut également que du liquide (liquide amniotique ou eau du bain) ou du cérumen encombre l'oreille. Dans ce cas, un deuxième test devra être effectué dans les jours suivants.

Programme national de dépistage auditif néonatal



Service Audiophonologique



20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg



24 77 55 00

@ sap@ms.etat.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



Sante.lu

Grand-Duché de Luxembourg